



FRANKLIN FIDUCIAIRE

AUDIT, EXPERTISE, COMPTABLE & CONSEIL

LIONEL GUIBERT

H.E.C. – M.B.A.
CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANT
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT FINANCIER DE JUSTICE PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Paris, le 11 mai 2015

Monsieur P. de la RIVIERE
SA PARTHENA

22-24, rue de Courcelles
75008 PARIS

Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, un exemplaire pour vos archives de la déclaration fiscale de la **SA PARTHENA** au 31 décembre 2014 qui va être envoyée à l'Administration Fiscale par télédéclaration le 15 mai 2015 au plus tard.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de bien vouloir agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Lionel GUIBERT

Le Gérant



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date u s r v i c

Exercice ouvert le **01012014** et clos le **31122014**

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de gr upe

Régime réel normal

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE DU 8EME EUROPE HAUSSMANN
5 RUE DE LONDRES
75315 PARIS CEDEX 09

dire se du d larant (quand elle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou l'adresse du siège social si il est différente du siège social de l'Etat

A IDENTIFICATION
SA PARTHENA
22 rue de Courcelles
75008 PARIS

B ACTIVITE

Identification du déclarant
651
Insp. IJU N° do I N° ir t
38bis, rue d'Artois
75008 PARIS

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Promotion immobilière
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33% <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable au taux de 15% <input type="text" value="29 825"/>	Débit (report de la ligne X du 2058A ou 372 du 2033B) <input type="text"/>
2. Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 75% (lignes 17 du tableau n° 2058A ou 591 du 2033-B) (sous déduction de la déduction forfaitaire de 5% du chiffre) <input type="text"/>	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à l'impôt au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values exonérées art. 258 quinquies <input type="text"/>

3 Abattements et exonérations n° tamme ten aveur des entre rises n° uv les ou implantées en zones d'entreprises ou zone fran hes

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones fran hes d'activité art. 44 quaterdies Zonnes fran hes urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises non elles art. 44 septies Zonnes fran hes d'activité art. 44 quaterdies Autres dispositifs Zone de restructuration de l'édifice art. 44 terdecies

Sociétés d'investissement immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonérés (di tier ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt des art. 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%)

1. Au titre des revenus additionnels de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt de solidarité sur la fortune (impôt) ou l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu)

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer un crédit d'impôt proportionnel de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant sur le certificat au cadre VII de l'imprimé n° 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution n° 2

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.lm.pots.gov.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gov.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA Visiteur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 Professionnel de l'expertise comptable :
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

SARL FRANKLIN FIDUCIAIRE
 Audit-Expertise Comptable & Conseil
 FRANKLIN FIDUCIAIRE 9 rue Chaptal - 75009 PARIS
 RCS PARIS B 400 174 058
 Tél. 01 53 00 99 98 - Fax 01 53 00 99 97
 01 53 00 99 98

A Paris, le
 Signature et qualité du déclarant
 P. Chereil de la Rivière Président Directeur général

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise: **SA PARTIELNA**
et Date de clôture de l'exercice: **31/12/2014**

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux d'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			AUDI	SERVICES GENERAUX	NP
			MERCEDES	SERVICES GENERAUX	NP
			MERCEDES	SERVICES GENERAUX	NP

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans le DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur le DADS ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Il doit être majoré, le cas échéant, de la part des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles qu'indiquées en les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-repas par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à répartir à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputées sur les MVLT de l'exercice	
MVLT réalisées au cours de l'exercice	
MVLT restant à répartir	

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : 22 rue de Courcelles		75008 PARIS						
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <input type="text" value="30591013500055"/>								
		Exercice N, clos le, <input type="text" value="31122014"/>						
		N-1 <input type="text" value="31122013"/>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 156	12 391	3 765	3 896
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	323 875	75 799	248 075	279 333
		Immobilisations en cours	AV	AW	9 350		9 350	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	707 306	500	706 806	700 626
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	77 229		77 229	75 843	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 133 915	88 690	1 045 225	1 059 698	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	42 268		42 268	42 768	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 476 358		3 476 358	1 637 680
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 163 766		1 163 766	1 158 920
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	1 196 221		1 196 221	608 389	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	53 221		53 221	18 160	
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 931 833		5 931 833	3 465 917	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	7 065 748	88 690	6 977 058	4 525 615	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	528 376	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SA PARTHENA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	83 782	53 722
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 260	30 060
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 213 042	1 183 782
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	113 841	145 129
	TOTAL (III)	DR	113 841	145 129
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	600 000	600 000
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	131 609	182 913
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	3 275 065	1 043 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	627 009	424 191
	Dettes fiscales et sociales	DY	854 717	679 352
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	500	500
	Autres dettes	EA	161 275	265 974
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 650 175	3 196 703
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	6 977 058	4 525 615
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 111 473	2 590 595	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		15	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	2 520 149	2 231 161	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	2 520 149	2 231 161	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	479		
	Autres produits (1) (11)			FQ	7 802	9 670	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 528 430	2 240 830
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 608 773	1 094 098	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	30 350	40 922	
	Salaires et traitements *			FY	304 573	368 094	
	Charges sociales (10)			FZ	131 706	159 335	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	37 812	23 560
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		114 292	
	Autres charges (12)			GE	247 578	309 509	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 360 791	2 109 810	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	167 638	131 020	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		16 438	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		186	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	27 922	35 271	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 934	8 131	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	34 856	43 589	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	1 409	6 934	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	185 464	103 644	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	186 873	110 578	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(152 017)	(66 989)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	15 621	80 469	

Désignation de l'entreprise SA PARTHENA				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 400	2 400	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	25 763		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	28 163	2 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 399	53 099	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	120		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11 519	53 099	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	16 645	(50 699)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	3 006	(290)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 591 448	2 303 257	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 562 189	2 273 197	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	29 260	30 060	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	33 513	17 021	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	27 922	35 271	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	48 273	26 037	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	479		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	11 768	18 240	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				11 519		28 163	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2014

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REPRISE PROV POUR PERTE		25 763
TITRES LIQUIDES	120	
PENALITES MAJORATION	4 300	
INDEMNITES DE RESILIATION	5 476	
AUTRES PRODUITS		2 400
CREANCES IRRECOUVRABLES	1 622	
Totalisation	11 519	28 163

NOTE A LA DECLARATION FISCALE
(Valant mention expresse - Article 1727 II 2° du CGI)

-:-:-:-

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES

1.1 Principes comptables utilisés

La comptabilité est tenue selon les normes généralement admises pour les sociétés commerciales poursuivant leur activité de promotion immobilière soumises à l'impôt sur les sociétés et à la TVA sur les encaissements.

1.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la durée normale d'usage des biens, selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif, si cette dernière faculté reflète correctement leur dépréciation.

Sont notamment retenus les taux suivants :

- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| - Logiciels | : 100 % et 33,33 % L |
| - Installations générales | : 10 % à 20 % L |
| - Matériel de transport | : 20 % L |
| - Matériel informatique | : 33,33 % L et D |
| - Matériel et mobilier de bureau | : 10 à 33% % L |

1.3 Titres de participation

La Société **PARTHENA** détient les participations suivantes :

- 100 % de la SNC CLC INTERNATIONAL pour € 0,15,
- 95 % de la SNC PARTHENA-GARGES pour € 950,
- 95 % de la SNC PARTHENA-MEAUX pour € 950,
- 90 % de la SARL FINANCIERE ARTOIS pour € 34 270,54,
- 50 % de la SCCV LES MUREAUX CENTRE-VILLE pour € 500, dont les titres sont provisionnés à 100 %,
- 31 % de la SCI ARTOIS FRANCOIS 1^{er} pour € 930,
- 50 % de la SARL CCFA pour € 25 000,
- 25 % de la SARL GESTION PARTICIPATIONS PROMOTION - GPP pour € 3 750,
- 25 % de la SARL OFFICE DE PROMOTION - ODP pour € 3 750,
- 28,95 % de la SAS PARTHENA ENERGIES RENOUVELABLES pour € 630 200,
- 5 % de la SCI TIVOLI pour € 0,15,
- 50 % de la SCI DU DOMAINE DE PONTCHARTRAIN pour € 500,
- 5,5 % de la SEP ESPLANADE pour € 55,00,
- 5 % de la SEP CHENE SAINT FIACRE pour € 50,
- 5 % de la SEP VILLA HENRIETTE pour € 50,
- 5 % de la SEP CLOS DES URSULINES pour € 50,
- 100 % de la SAS PARTHENA-WIGOS-TOTEM pour € 1 000,
- 25 % de la SARL CGP pour € 2 500,
- 50 % de la SCCV CCFA pour € 2 500,
- 5 % de la SEP PAMPRES pour € 50,
- 5 % de la SEP CLOTHILDE pour € 50,
- 5 % de la SEP BENARD pour € 50,
- 5 % de la SEP MONTREUIL pour € 50,
- 5 % de la SEP TOTEM pour € 50,
- 5 % de la SEP LUMIERES pour € 50.

1.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières représentent principalement le dépôt de garantie versé concernant les locaux 22-24, rue de Courcelles 75008 PARIS pris à bail à compter du 1^{er} janvier 2013.

1.5 Créances clients

Les créances clients correspondent à des factures à établir pour € 2 666 597,89 (contre € 704 481,13 pour l'exercice précédent) et à des clients pour € 809 759,92 (contre € 930 198,64 pour l'exercice précédent).

1.6 Autres créances

Les autres créances sont constituées principalement d'avances envers deux salariés pour € 4 700,00 (contre € 10 000,00 lors de l'exercice précédent), de la TVA déductible pour € 128 843,12 (contre € 67 924,80 pour l'exercice précédent), d'un crédit de TVA pour € 3 034,00 (contre € 2 066,00 lors de l'exercice précédent) et des comptes courants des filiales (fonds versés dans les opérations de construction-vente et quotes-parts de résultats dans ces opérations) pour € 946 239,05 (contre € 1 067 828,66 pour l'exercice précédent), rémunérés au taux maximum fiscalement déductible à la clôture des exercices.

La SA **PARTHENA**, qui détient 28,95 % du capital de la SAS **PARTHENA ENERGIES RENOUVELABLES**, lui a consenti au 31 décembre 2011, un abandon de créance de € 380 000.

L'abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune sur une durée de cinq exercices sociaux, soit au plus tard le 31 décembre 2016.

1.7 Charges constatées d'avance

Au poste "charges constatées d'avance" figurent principalement le prorata temporis des leasings, contrats de maintenance, assurance et documentation.

1.8 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à des engagements de la Société concernant certaines filiales.

1.9 Emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2012 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de € 600 000.

Les bases de conversion sont fixées à 1 action de la Société à € 10 de valeur nominale pour 20 obligations de € 1, représentant ainsi 30 000 actions.

Cet emprunt d'une durée de 12 mois à l'origine, prorogé jusqu'au 30 septembre 2014, est venu à expiration.

La conversion n'a pas été demandée.

1.10 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont principalement constitués d'un emprunt pour € 131 608,63 (contre € 182 898,39 pour l'exercice précédent).

1.11 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses correspondent à des comptes courants d'associés non rémunérés et à des avances faites aux filiales, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible à la clôture des exercices.

1.12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les factures non parvenues à la clôture de l'exercice sont comptabilisées au poste "dettes fournisseurs" pour € 103 832,21 (contre € 156 963,39 pour l'exercice précédent).

1.13 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales comprennent notamment la provision pour congés payés, charges incluses, pour € 30 011,00 (contre € 21 192,27 pour l'exercice précédent) et la TVA collectée pour € 578 231,92 (contre € 330 085,25 pour l'exercice précédent).

1.14 Autres dettes

Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs et des créditeurs divers.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant <input type="checkbox"/> *		
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	15 931	KE		KF	3 325		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	276 878	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	3 500	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	37 298	LC		LD	6 198		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	9 350		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	317 676	LO		LP	15 548		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	701 126	8V		8W	6 300		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	75 843	IU		IV	15 369		
	TOTAL IV				LQ	776 969	LR		LS	21 669		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 110 576	ØH		ØJ	40 542			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	3 100	LW	16 156	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	276 878	MN	276 878	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	3 500	MQ	3 500	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	43 496	MT	43 496	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	9 350	NA	9 350	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	333 225	NH	333 225	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ	120	ØX	120	ØY	707 306	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	13 983	2E	13 983	2F	77 229	2G	
	TOTAL IV				I3	14 103	NJ	14 103	NK	784 534	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	17 203	ØL	1 133 915	ØM		

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA PARTHENA** Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	12 035	PF	356	PG		PH	12 391
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	19 307	QE	33 098	QF		QG	52 405
	Matériel de transport	QH	3 500	QI		QJ		QK	3 500
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 536	QM	4 357	QN		QO	19 894
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	38 343	QV	37 456	QW		QX	75 799
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	50 378	ØP	37 812	ØQ		ØR	88 190

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			
					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Montant
PARTICIPATIONS	€ <u>706 805,84</u>
SAS PARTHENA ENERGIES RENOUVELABLES (28,95 %)	€ 630 200,00
SARL FINANCIERE D'ARTOIS (90 %)	34 270,54
SNC CLC INTERNATIONAL (100 %)	0,15
SARL GESTION PARTICIPATION PROMOTION "GPP" (25 %)	3 750,00
SARL OFFICE DE PROMOTION "ODP" (25 %)	3 750,00
SARL CCFA (50%)	25 000,00
SCI ARTOIS FRANCOIS 1 ^{ER} (31 %)	930,00
SCI DOMAINE DE PONCHARTRAIN (50 %)	500,00
SCCV LES MUREAUX CENTRE VILLE (50 %)	500,00
SNC PARTHENA-GARGES (95 %)	950,00
SNC PARTHENA MEAUX (95 %)	950,00
SCI TIVOLI (5 %)	0,15
SEP ESPLANADE	55,00
SEP CHENE SAINT FIACRE	50,00
SEP VILLA HENRIETTE	50,00
SEP CLOS DES URSULINES	50,00
SAS PARTHENA WIGOS TOTEM (100 %)	1 000,00
SCCV CCFA (50 %)	2 500,00
SARL CGP (25 %)	2 500,00
SEP LUMIERES (5 %)	50,00
SEP PAMPRES (5 %)	50,00
SEP CLOTHILDE (5 %)	50,00
SEP TOTEM (5 %)	50,00
SEP CLOS BENARD (5 %)	50,00
SEP MONTREUIL (5 %)	<u>50,00</u>
	€ 707 305,84
Provision titres SCCV LES MUREAUX CENTRE VILLE	<u>(500,00)</u>
	€ <u>706 805,84</u>

Désignation de l'entreprise : **SA PARTHENA**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	145 129	5W	1 409	5X	32 697	5Y	113 841
TOTAL II	5Z	145 129	TV	1 409	TW	32 697	TX	113 841
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	500	9V	9W	9X	500
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	500	TY		TZ	UA	500	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	145 629	UB	1 409	UC	32 697	UD	114 341
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG	1 409	UH	6 934		
	- exceptionnelles		UJ		UK	25 763		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'étal détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	77 229	UV		UW	77 229			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 476 358		3 476 358					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 720		4 720					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	5 652		5 652				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	131 877		131 877				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	946 239		417 863		528 376			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	75 278		75 278					
	Charges constatées d'avance		VS	53 221		53 221					
	TOTAUX			VT	4 770 573	VU	4 164 969	VV	605 605		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	600 000		600 000						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	131 609		53 114		78 495			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	752		752						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	627 009		627 009						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 135		21 135						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	72 055		72 055						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	7 268		7 268					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	578 232		578 232					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	176 028		61 028		115 000			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	500		500						
Groupe et associés (2)		VI	3 274 313		929 105		2 345 208				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	161 275		161 275						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	5 650 175	VZ	3 111 473	2 538 703				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		13 102		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	51 290	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participations	€ 706 805,84	
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	€ 3 437 757,81	38 600,00
Autres créances	€ 1 215,99	946 239,05
PASSIF		
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	€	2 011 211,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€	18 941,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	€	500,00
Autres dettes	€ -	1 759,34

COMPTE DE REGULARISATION**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE****Charges****Charges d'exploitation**

Assurance	€	23 763,65
Prestations diverses		17 633,83
Documentation		5 094,58
Redevances		<u>6 728,29</u>
	€	<u>53 220,35</u>

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :	Montant	
	Déductible	Non déductible
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€ 103 832,21	
Dettes fiscales	31 028,00	
Dettes sociales	<u>32 966,40</u>	
TOTAL	€ <u>167 826,61</u>	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Parts sociales	<u>100 000</u>	-	-	€ <u>10</u>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122014		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	29 260		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	6 584			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 409	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	5 709		
	Amendes et pénalités		WJ	4 300	Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	4 474		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	62 903	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	62 903		
	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 622		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
						TOTAL I		110 552		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
		Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WW		
		Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						XB		
		Majoration d'amortissement *						I6		
Mesures d'incitation		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	4 362	
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II)		XI		29 825				
		{ déficit (II moins I)						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XN		
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		29 825		XO		
								0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2014

Libellé	Montant
PERTE SUR CREANCES IRRICOUVRABLES	1 622
Totalisation	1 622

2058A - Déductions diverses au 31/12/2014

Libellé	Montant
CICE FILIALES	1 468
CICE 2014	2 894
Totalisation	4 362

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SA PARTHENA		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		30 011
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS SUR PERTES SUR FILIALES	8X	1 409	8Y
REPRISE SUR PROVISION SUR PERTES SUR FILIALES	8Z		32 697
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	9K		2 855
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	1 409	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU
			35 552

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	53 722	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 060			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	83 782		Report à nouveau	ZG			83 782				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	83 782	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
						Exercice N :			Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	102 085	YQ	61 043	94 544							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	4 796	4 035							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	223 997	XQ	249 437	193 634							
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 045 253	545 193							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	309 286	351 236							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 608 773	1 094 098							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	4 827	4 888							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	25 523	36 034							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	30 350	40 922							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	270 073	386 775							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	268 407	219 852							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2014) *			ØB	295 765								
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0			YP	6	6							
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,79 %	2,79 %							
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR	1
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SA PARTHENA**Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1						
2	TITRES VILLA EIFFEL	120				120
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19%	15% ou 16%	0%	
1											
2		(120)	(120)								
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans								
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne (9))

(120)

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne (10))

(A)

(B)
Ventilation par taux

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES REINTEGREEES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) | <input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) |
|---|---|

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA PARTHENA**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA PARTHENA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012014 et clos le : 31122014		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		2 520 149
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		7 802
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		479
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	2 528 430
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 351 263
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		247 578
Abandons de créances à caractère commercial	OX		55 791
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	1 654 632
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 873 797
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		SA	873 797
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 520 627
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au CG1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|4**

N° SIRET **3|0|5|9|1|0|1|3|5|0|0|0|5|5**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SA PARTHENA**

ADRESSE (voie) **22 rue de Courcelles**

CODE POSTAL **75008** VILLE **PARIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **CHEREIL DE LA RIVIERE** Prénom(s) **PATRICK**
 Nom marital [] % de détention **99,88** Nb de parts ou actions **99 880**
 Naissance : Date **19121945** N° département **06** Commune **CANNES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **48** Voie **BOULEVARD DU MONTPARNASSE**
 Code postal **75015** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 2 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 |

N° SIRET 3 | 0 | 5 | 9 | 1 | 0 | 1 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA PARTHENA

ADRESSE (voie) 22 rue de Courcelles

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique SAS Dénomination PARTHENA ENERGIES RENOUVELABLES
N° SIREN (si société établie en France) 518743828 % de détention 28,95
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination FINANCIERE ARTOIS
N° SIREN (si société établie en France) 410295646 % de détention 90,00
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination CLC INTERNATIONAL
N° SIREN (si société établie en France) 351247481 % de détention 100,00
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination ARTOIS-FRANCOIS 1ER
N° SIREN (si société établie en France) 424773406 % de détention 31,00
Adresse : N° 31 Voie RUE FRANCOIS 1ER
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination GPP
N° SIREN (si société établie en France) 479625469 % de détention 25,00
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCV Dénomination LES MUREAUX CENTRE-VILL
N° SIREN (si société établie en France) 499010932 % de détention 50,00
Adresse : N° 38 Voie BIS RUE D'ARTOIS
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination ODP
N° SIREN (si société établie en France) 503802027 % de détention 25,00
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination PARTHENA-GARGES
N° SIREN (si société établie en France) 503407371 % de détention 95,00
Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4

N° SIRET 3 | 0 | 5 | 9 | 1 | 0 | 1 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA PARTHENA

ADRESSE (voie) 22 rue de Courcelles

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

13

Forme juridique SNC Dénomination PARTHENA-MEAUX

N° SIREN (si société établie en France) 504804287

% de détention 95,00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCV Dénomination DOMAINE DE PONCHARTRAIN

N° SIREN (si société établie en France) 438641722

% de détention 50,00

Adresse : N° 38 Voie BIS RUE D'ARTOIS

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCV Dénomination CCFA

N° SIREN (si société établie en France) 799364914

% de détention 50,00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination CCFA

N° SIREN (si société établie en France) 802521013

% de détention 50,00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PARTHENA-WIGOS-TOTEM

N° SIREN (si société établie en France) 808042261

% de détention 100,00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination CGP

N° SIREN (si société établie en France) 800734857

% de détention 25,00

Adresse : N° 22 Voie RUE DE COURCELLES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SA PARTHENA**

du **01012014**

Adresse **22 rue de Courcelles**

75008 PARIS

au **31122014**

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1	M RAOULT Didier	Directeur des programmes	3, place Auguste Renoir		95230	Soisy-sous-Montmorency		
2	M CAMPION Jean-Pascal	Directeur Général	41 allée du Bois Carré		91190	Gif/Yvette		
3	M CHEREIL DE LA RIVIERE Thibault	Assistant commercial	36, rue de Véron		75018	Paris		
4	M CHEREIL DE LA RIVIERE Tristan	Assistant chef de projet	112, rue Danielle Casanova		93200	Saint Denis		
5	M GARDELLES Jean-Jacques	Directeur Général	9, rue Marguerite Cugnos		64000	Paris		
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	62 000			62 000				62 000
2	24 655			24 655				24 655
3	48 009			48 009				48 009
4	48 009			48 009				48 009
5	58 284			58 284				58 284
6								
7								
8								
9								
10								
**	240 957			240 957				240 957

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	14 136
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	45 619
Total	59 755

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	300 712	- de l'exercice ⑩	29 825
- de l'exercice précédent ⑩	384 858	- de l'exercice précédent ⑩	3 555
Nom et qualité du signataire P. Chereil de la Rivière Président Directeur général		A Paris....., le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SA PARTHENA**

Adresse : **22 rue de Courcelles**

75008 PARIS

N° Siret de l'établissement principal : **30591013500055**

N° SIREN de la société tête de groupe :

Activité : **Promotion immobilière**

Code activité : **4110A**

Déclarant Nom du signataire **P. Chereil de la Rivière**

Qualité du signataire **Président Directeur général**

A Paris

Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012014** au **31122014**

Entreprises à établissement unique et n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions,...), considérées comme mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés.	A1	<input checked="" type="checkbox"/>
Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher cette case A1.		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	873 797
Chiffre d'affaires de référence	A3	2 520 627
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00055	75	PARIS	056	

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE ¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

¹ (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)